

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020
N°68/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-TROIS NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

ABSENTE : DIBON C.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Fabrice DEUTSCH est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
POUR LES TRAVAUX DU MUR DU CIMETIERE**

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, présente au Conseil municipal le projet de travaux de confortement du mur du cimetière du Sert, susceptibles de bénéficier de plusieurs subventions.

Le projet a été validé par le Conseil Municipal et inscrit au budget primitif 2020 pour un montant de 90 000 € TTC.

Le montant estimatif des travaux a été revu à la baisse et s'établit à 58 400 € HT, soit 70 080 € TTC.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

| | |
|-------------------|----------|
| Dépense | 70 080 € |
| Recettes | 70 080 € |
| DSIL (préfecture) | 14 600 € |
| Région | 18 980 € |
| Département | 13 140 € |
| Autofinancement | 23 360 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter une subvention auprès des partenaires énoncés pour leur participation d'un pourcentage total de 80% du montant HT de l'opération.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux partenaires énoncés et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 24 novembre 2020.



Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

